



# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 11 mai 2011 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

**Secrétaire : M. LAMONTRE Jacques**

- **M. ROZE a donné pouvoir à M. DAUDINET**
- **M. GOYARD a donné pouvoir à M. COLLIN**
- **Mme DROUHIN a donné pouvoir à M. AHLRICHS**

- **Excusés : SIVADE Albert**

## **I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des comptabilités M14 –M49 SEMOUTIERS MONTSAON et la ZA des Rieppes. M. DAUDINET désigné comme Président soumet les comptes administratifs à l'Assemblée qui après examen sont votés à l'unanimité.

## **II. BUDGET PRIMITIF 2011**

Après en avoir délibéré le budget est voté à l'unanimité.

## **III. COMPTE DE GESTION 2010**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de la commune des budgets –eaux – assainissement et ZA 2010.

## **III. TAUX DES TAXES 2011**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que de nombreuses modifications ont eu lieu cette année pour l'élaboration du budget ainsi que la présentation par les nouvelles législations.

La taxe d'habitation (part communale) votée en 2010 au taux de 5.01% apparaîtra pour 2011 au taux de 14.29%.

En effet, la commune devra encaisser la part communale, la part départementale et reversera ensuite au Département la part lui revenant.

Taxe foncière bâti : aucune augmentation taux 7.36%

Taxe foncière non bâti : passe de 9.65% à 10.35%

Cotisation foncières des entreprises : anciennement taxe professionnelle : 4.20% en 2010 passe 14.29%, la commune devra encaisser la part communale, la part départementale et régionale et ensuite reverse à chaque organisme la part qui lui revient.

Vous pouvez obtenir en Mairie tous les tableaux relatifs à ces profondes modifications.

## **IV. DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la parcelle ZV 27 Le Colombier 97 ares à SEMOUTIERS.

## **V. P.O.S – P.L.U**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est impossible de continuer à établir des modifications simplifiées sur l'ancien Plan d'Occupation des Sols et qu'il est obligatoire de transformer ce dernier en Plan Local d'Urbanisme. Cette modification concernerait les 2 villages.

Après discussion le Conseil Municipal prend une délibération prescrivant la révision générale du P.O.S

en vue de sa transformation en P.L.U. Ainsi que la mise en place d'une convention de mise à disposition de la Direction Départementale du Territoire afin d'encadrer cette modification .

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à gérer ce dossier.

#### ***VI. DEMISSION CONSEILLERE MUNICIPALE***

Madame DROUHIN informe le Conseil Municipal de sa démission pour motifs personnels. En effet, Madame DROUHIN va exercer dans un autre département. Monsieur le Maire et les Conseillers la remercie pour son implication dans la vie communale de nos 2 villages et lui souhaite bonne chance pour son activité future.

Monsieur Le Maire indique que les services de la Préfecture seront prévenus de cette démission.

#### ***VII. CARRIERE***

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les dirigeants de la carrière ST CHRISTOPHE lui signalant la fin de l'exploitation de la carrière existante avec remise en état (à savoir : plantations par les soins de l'ONF de divers semis).

Le Conseil Municipal prend acte de cette cessation d'exploitation mais souhaiterait que le site existant fasse l'objet d'une rénovation de la clôture entourant le site.

#### ***VIII. SUBVENTIONS***

Monsieur le Maire cite les subventions attribuées les années précédentes aux diverses associations. Après discussion le Conseil Municipal attribue des subventions à : INTERFAC, SEMOUTIERS ANIMATIONS ainsi qu'à la nouvelle Association de MON TSAON L'EMBE LLIE.

#### ***IX. EAU DE MON TSAON***

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu à MON TSAON à la fin des travaux relatifs à la nouvelle conduite d'eau et à la défense incendie. Les habitants de MON TSAON seront avisés de la date au moment opportun.

#### ***X. GINGER 21***

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux et relevés établis par GINGER 21 sur l'assainissement des 2 villages. Certains problèmes (pollution – arrivée d'eau claire etc.....) seront à résoudre avant de passer à l'étape suivante à savoir : soit : Nouvelle station d'épuration – lagunage – roseaux.

Le village de SEMOUTIERS fera l'objet de passage de caméra dans le réseau assainissement.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que deux réunions importantes concernant ce projet auront lieu en juin.

#### ***XI. TRANSPORTS SCOLAIRES***

Monsieur le Maire indique que la part communale relative aux transports scolaires sera de nouveau appelée par la Communauté de Communes avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Coût 119 € pour l'année scolaire par élève.

Monsieur le Maire souligne qu'un contrôle à posteriori sera effectué par la Commune et que tous élèves scolarisés n'ayant pas utilisé plus de 50 % le transport scolaire (bus), il sera demandé à la famille le remboursement des 119 €.

Tous cas particuliers sera examiné par la Commission Communale des Transports Scolaires et par la Municipalité.

# INFO

- Monsieur le Maire informe que les parents concernés par la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement en juillet 2011 sur SEMOUTIERS seront informés et qu'une réunion d'information aura lieu en juin 2011.
- Monsieur le Maire rappelle également que toute personne désirant créer un lotissement privé devra réaliser ce dernier dans « les règles de l'art » et que ce lotissement fera l'objet de contrôle par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé avant d'intégrer le domaine communal.
- Le Ludobus sera présent à la salle polyvalente le **3 août 2011 à 17 heures.**
- **MAI : problème lors de la pose des MAIS. Les particuliers ayant subi quelques désagréments lors de la pose des MAIS souhaiteraient que les responsables se manifestent avant de procéder à la réparation des dommages occasionnés<**

LA MUNICIPALITE SOUHAITE LA BIENVENUE A :



- **Bienvenue à MAXENS né le 8 mars 2011 (petit frère de Garence) et félicitations à WILFRIED BASTOS et KARINE REZARD**
- **RAPPEL: LES AFFOUAGES DEVRONT OBLIGATOIREMENT ÊTRE DEBARDES POUR LE 30 SEPTEMBRE 2011**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### **AFFOUAGES 2011/2012**

MONSIEUR :

ADRESSE :

TEL :

**SOLLICITE UN AFFOUAGE DANS LES BOIS COMMUNAUX DE SEMOUTIERS**

SIGNATURE

# IMPORTANT

Devant de nombreuses réclamations relatives à la vitesse excessive dans notre village. Le Conseil Municipal a décidé de solliciter les services des routes du Conseil Général afin d'obtenir des analyses de vitesse.

- Le Conseil Général a installé des compteurs afin de relevé le trafic et la vitesse sur la RD 101 ;
- Il apparaît que la vitesse excessive des véhicules (VL et PL) est vraiment dangereuse. En effet, pour la période du 5 avril 2011 (minuit) au 10 avril 2011 (23 heures) **848 excès de vitesse** ont été retenues ;
- Devant cette situation le Conseil Municipal attire l'attention sur des conducteurs devant le risque d'accident généré par l'excès de vitesse. Le Conseil Municipal va examiner la possibilité d'installer des panneaux indiquant la vitesse et si cette situation continue à perdurer des sanctions seront prises.
- Montsaon et d'autres entrées du village de SEMOUTIERS feront l'objet du même type de contrôle.